

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Les actionnaires de l'Union Internationale de Banques (UIB), Société Anonyme au capital de 172.800.000 Dinars, dont le siège social est sis au 65 avenue Habib Bourguiba - Tunis, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le n°00002708Q, sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 30 Avril 2025 à 10 heures à l'Hôtel Barceló Concorde - Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Banque et des états financiers individuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2024.
2. Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2024.
3. Examen des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi N° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers.
4. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission.
5. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2024.
6. Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi N° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers.
7. Quitus aux Administrateurs.
8. Reclassement des réserves pour réinvestissements exonérés en réserves ordinaires.
9. Affectation des résultats de l'exercice 2024.
10. Démission & Renouvellement du mandat d'administrateurs.
11. Fixation du montant des jetons de présence.
12. Autorisation d'émission d'emprunts obligataires.
13. Pouvoirs.

Les titulaires d'au moins dix (10) actions libérées des versements exigibles, inscrites à leurs comptes de valeurs mobilières cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale Ordinaire, ont le droit d'y assister, sur simple justification de leur identité, ou de se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial. Ce mandat spécial devra être déposé au siège social au nom du « Département Titres UIB » et ce, cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Toutefois, plusieurs actionnaires ne disposant pas de ce nombre d'actions peuvent se regrouper et désigner l'un d'entre eux pour les représenter au moyen d'un pouvoir. Ce Pouvoir devra être déposé au siège social au nom du « Département Titres UIB » et ce, cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Banque sis au 65, avenue Habib Bourguiba, 1000 Tunis et au « Département Titres UIB » sis au 10, rue du Lac Toba 1053, Les Berges du Lac 1-Tunis.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

Le Président du Conseil d'Administration
Kamel NEJI